INFOS



CONSEIL MUNICIPAL NOVILLARD

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 30 NOVEMBRE 2020

<u>Présents</u>: Mme BILLOD Pascale, M. BONHOMME Romuald, M. BRODA Michaël, Mme CHEVALIER Joëlle, M. FAVEZ Frédéric, Mme GABILLOUX Pascale, M. GAUTHERAT Claude, M. GROSJEAN Wilfried, Mme LAMBERT Agnès, M. MOCHÉ Laurent et Mme PRUSHANKIN Sophie

Secrétaire de séance : M. BRODA Michaël

I - CARREFOUR A FEUX RECOMPENSES - CHOIX ENTREPRISE

Mme le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, le projet de création d'un carrefour à feux récompenses Rue des Chenecées/Grand'Rue afin de réduire la vitesse souvent excessive de certains automobilistes.

Deux propositions sont présentées à l'assemblée :

- l'entreprise SPIE à Bavilliers pour un montant HT de 28 058.00 € y compris étude auprès d'un cabinet spécialisé en gestion de trafic routier
- établissement BAUMGARTNER à Chatenois les Forges pour un montant H.T de 26 173.50 € non compris étude

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des devis et avis de la commission travaux et après en avoir délibéré, par 8 voix pour et 3 abstentions,

- Retient l'offre de l'entreprise SPIE à Bavilliers pour un coût total HT de 28 058 € HT,
- Autorise Mme Maire à signer le devis correspondant et tout autre document afférent à ces travaux.

II – <u>DESTINATION DES COUPES – EXERCICE 2021</u>

Il est donné lecture aux membres du Conseil Municipal de l'état d'assiette proposé par l'ONF pour la destination des coupes de l'exercice 2021, dans les parcelles 5, 6, 9 et 14 pour un volume prévisionnel de 357 m3.

Le Conseil Municipal,

Considérant le tableau d'assiette des coupes proposé par l'ONF pour la campagne 2021;

Considérant l'avis de la commission forêt formulé lors de sa réunion du 27 novembre 2020,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'état d'assiette proposé par les services de l'ONF pour les parcelles 5, 9 et 14 mais reporte la commercialisation de la parcelle 6 à l'exercice 2022. Le conseil décide la vente aux adjudications générales de la coupe et des produits de coupes des parcelles 5 et 14 en bloc et sur pied et demande la délivrance à la commune des produits des parcelles 9 et 16 pour l'affouage.

III - CESSION AMIABLE DE BOIS

M. GAUTHERAT Claude, responsable de la commission forêt, informe les membres du conseil municipal de la présence de chablis dans diverses parcelles communales. Cependant au vu de la quantité de bois destinée aux affouagistes et le peu d'inscrit cette année, il propose comme l'an passé de procéder par cession amiable avec des personnes extérieures à la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la cession amiable de bois aux personnes suivantes

M. VOISINET Julien, domicilié 2 Impasse de l'Eglise à PETIT-CROIX

M. VIELLARD Nicolas domicilié à ANGEOT

Et fixe à 15 € le prix du stère dans la limite de 30 stères par personne.

Il est également rappelé que conformément au Code Forestier, il est strictement interdit aux affouagistes comme aux cessionnaires de revendre le bois exploité.

IV - PROPOSITION ACQUISITION DIVERSES PARCELLES BOISÉES

La commission forêt ayant émis le souhait que la commune puisse acquérir 3 parcelles de bois ZD 50, ZD 52 et ZD 4 jouxtant la forêt communale, il a été demandé à l'ONF d'établir une estimation de chacune de ces parcelles en fonction de la valeur des terrains et des peuplements.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des estimations faites par l'ONF, considérant l'opportunité de reconstituer une partie du domaine forestier communal fortement impacté par le LGV Rhin-Rhône, à l'unanimité, décide les propositions suivantes :

- 8 000 € pour l'acquisition de la parcelle ZD 50 « Sous le Chanois » d'une superficie de 23 ares 50,
- 10 000 € pour l'acquisition de la parcelle ZD 52 « Sous le Chanois » d'une superficie de 40 ares 55,
- 1 000 € l'acquisition de la parcelle ZD 4 « Sur l'étang » d'une superficie de 54 ares, Autorise Mme le Maire à prendre contact et négocier avec les propriétaires concernés.

V – RENOUVELLEMENT ADHÉSION AU SERVICE DES GARDES CHAMPETRES

Mme le Maire informe les membres du conseil qu'il y a lieu de renouveler la convention d'adhésion au service des gardes champêtres.

Elle rappelle que ce service assure, pour les communes adhérentes, une mission de surveillance générale et de police par ciblage sur le ban communal et des missions particulières de quatre types délivrées à la carte et moyennant un forfait venant s'ajouter au montant de l'adhésion annuelle. Les tarifs liés à la surveillance générale et aux missions de base sont fixés à 1 196 € pour l'année 2021 sur la base de 4€ / habitant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 7 voix pour et 4 abstentions décide de renouveler l'adhésion au service des gardes champêtres du Grand Belfort Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2021.

VI – RÉSILIATION ADHÉSION ASSOCIATION INTERLIGNE TGV BELFORT BIENNE

L'association interligne TGV Belfort Bienne a été créée en 2001 avec comme objectif la réouverture complète de la ligne ferroviaire Belfort-Délémont au trafic voyageur et marchandises. Pour ce faire, elle a obtenu la remise en service de la portion de ligne manquante entre Delle et Belfort permettant entre autres le raccordement à la ligne TGV Rhin-Rhône.

L'association assure la promotion des dimensions internationales, interrégionales, régionales et locales des services que la ligne peut offrir tant sur le plan du trafic voyageurs que sur celui du fret.

La ligne concerne un vaste espace transfrontalier rassemblant au premier rang la Franche-Comté, le Territoire de Belfort et la République et Canton du Jura, mais également l'Alsace et les cantons suisses de Berne, Bâle-Campagne, Bâle-Ville et Soleure.

La commune de Novillard adhère à cette association depuis le 1^{er} janvier 2002.

Il est aujourd'hui demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'opportunité de maintenir cette adhésion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de résilier l'adhésion de la commune à l'association interligne TGV à compter du 1^{er} janvier 2021.

INFORMATIONS DIVERSES

- 1°) <u>Transport scolaire maternelle et primaire</u>: Il est rappelé que conformément au règlement du transport scolaire, le port du gilet fluo de sécurité par les enfants est obligatoire lorsqu'ils se rendent au bus. Des gilets sont à votre disposition en mairie.
- 2°) <u>Concours de dessins et Noël des enfants</u>: Les récompenses du concours et les friandises de Noël seront distribués à domicile aux enfants concernés le 19 décembre prochain à partir de 9h.
- 3°) <u>Secrétariat de mairie</u>: Le secrétariat de mairie sera fermé du 24 au 31 Décembre 2020 inclus. <u>En cas d'urgence</u>, veuillez contacter P. GABILLOUX, Maire (06.59.08.35.12) ou l'un des Adjoints A. LAMBERT (06.26.96.53.78) ou C. GAUTHERAT (06.88.90.21.43)



Le Maire, les membres du Conseil Municipal et le personnel communal vous souhaitent à Joutes et Jous de Joyeuses Fêtes de Fin d'Année!



